

Rapport de gestion du Fonds d'utilité publique du Gouvernement de la République et Canton du Jura pour l'année 2022

(Ce rapport fait office d'annexe aux comptes)

Le 1^{er} janvier 2021 a marqué l'entrée en vigueur de la nouvelle convention romande sur les jeux d'argent (CORJA) et de la loi d'introduction à la loi fédérale sur les jeux d'argent (LiLJAR), basés sur le nouveau droit fédéral en la matière entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Ces nouvelles bases légales ont modifié le fonctionnement de la gestion du Fonds d'utilité publique et imposé plus de transparence dans l'affectation des montants.

Le présent rapport est le second rapport annuel relatif à la gestion du Fonds d'utilité publique

Bases légales

La gestion, l'alimentation et l'utilisation du fonds d'utilité publique repose sur les bases légales suivantes :

- Loi fédérale du 29 septembre 2017 sur les jeux d'argent (LJAR ; RS 935.51)
- Arrêté du 30 septembre 2020 portant adhésion de la RCJU à la convention romande sur les jeux d'argent (CORJA ; RSJU 935.591)
- Loi du 28 octobre 2020 portant introduction à la loi fédérale sur les jeux d'argent (LiLJAR, RSJU 935.52), en particulier ses articles 21 et 22 ;
- Ordonnance d'exécution du 16 février 2021 de la loi portant introduction de la loi fédérale sur les jeux d'argent (OLiLJAR ; RSJU 935.521), en particulier son article 7 ;

Conformément à l'article 8, alinéa 3 de la CORJA, le Gouvernement a dans sa séance du 11 mai 2021 adopté le règlement concernant le fonds d'utilité publique (RSJU 935.521.1, cf. annexe) entré en vigueur le 1^{er} juin 2021. Il détermine l'organisation, les compétences, la répartition des montants et le processus à suivre pour l'octroi d'une aide.

Le règlement a été complété par une Circulaire relative à l'octroi d'aides financières ponctuelles prélevées sur le fonds d'utilité publique pour le soutien aux activités culturelles (cf. annexe), adoptée également le 11 mai 2021 par le Gouvernement. Elle vise à définir les critères d'attribution des aides pour le domaine culturel qui se voit attribué le 75% des recettes annuelles du fonds.

Alimentation du fonds

Le fonds est alimenté par une part des bénéfices nets du produit des jeux de grande envergure gérés par la Loterie Romande. La part du Canton du Jura est déterminée conformément à l'article 16 CORJA : la part annuelle du bénéfice de la Loterie Romande revenant à chaque canton signataire et à ses organes de répartition est répartie selon les pourcentages suivants :

- a) 50% au prorata de la population du canton selon les statistiques les plus récentes de l'Office fédéral de la statistique ;
- b) 50% au prorata du produit brut des jeux réalisés sur le territoire de chaque canton.

Pour 2022, la part des bénéfices de la Loterie Romande versée au canton du Jura s'est ainsi élevée à 7'450'599 francs.

Comme le prévoit la CORJA, une part maximale de 30% de ces bénéfices peut être attribuée directement par le Gouvernement ou par un service de l'Etat dans le respect des dispositions légales fédérales, intercantionales et cantonales. L'article 21, alinéa 3 LiLJAR donne compétence au Gouvernement de fixer par ordonnance la part attribuée des bénéfices au Fonds d'utilité publique.

L'article 7 de l'OLiLJAR prévoit ainsi qu'une part de **17%** du bénéfice net résiduel des jeux de grande envergure à disposition du canton du Jura est affectée au fonds d'utilité publique.

Pour l'année 2022, cette part de 17% a représenté un montant total de 1'266'602 francs.

Conformément au règlement et après déduction des frais de gestion, le 75% de ce montant est affecté à des projets culturels, le solde de 25% étant affecté à d'autres domaines, en l'occurrence :

- Action sociale/personnes âgées
- Jeunesse et éducation
- Santé et handicap (y.c. aide humanitaire)
- Formation et recherche
- Conservation du patrimoine
- Environnement
- Promotion, tourisme et développement
- Sports
- Divers

Organisation et gestion

La Chancellerie d'Etat est responsable de la gestion du Fonds d'utilité publique du Gouvernement.

Conformément à ce que prévoit les articles 126 LJAR et 8, alinéa 4, CORJA, les comptes des différents organes de répartition doivent être tenus indépendamment des comptes d'Etat des cantons. La comptable de la Chancellerie d'Etat est en charge de la gestion financière du FUP. Le chancelier d'Etat, au besoin son suppléant, bénéficie du droit de signature pour libérer les paiements.

Les comptes sont établis selon les normes du Code des obligations.

Les décisions d'affectation sont préparées ou sollicitées par les services responsables au niveau des secteurs d'attribution, essentiellement l'Office de la culture, l'Office des sports et d'éventuels autres services. Ils doivent examiner le respect des critères d'attribution, conformément au règlement et à la circulaire.

Le règlement donne compétence d'octroyer les contributions au chef de département auquel est rattaché l'unité administrative compétente pour le domaine concerné jusqu'à un montant de 12'000 francs par objet. Au-delà, la compétence est donnée au Gouvernement.

Conformément à l'article 8 du règlement, le Gouvernement a décidé de prélever 60'000 francs sur le FUP pour couvrir ses frais de gestion. Ce montant est ainsi versé dans les comptes de l'Etat, sur les rubriques de la Chancellerie d'Etat et de l'Office de la culture.

Le nombre d'emplois à temps plein est inférieure à 10 pour l'exercice sous revue.

Un montant forfaitaire de 1'500 francs est par ailleurs facturé par le Contrôle des finances pour le contrôle annuel des comptes.

Statistiques sur les décisions d'octroi

108 décisions d'octroi contributions par le Fonds d'utilité publique ont été prises en 2022 pour un montant total de 1'517'719 francs.

Dans la mesure où les versements interviennent après réception d'un décompte, respectivement que seuls des acomptes sont versés, le montant total des versements s'est élevé à 1'046'489 francs.

Le Gouvernement a pris 30 décisions d'octroi, le Département de la formation, de la culture et des sports a pris 75 décisions d'octroi, le Département de l'économie et de la santé a pris 2 décisions d'octroi et le Département de l'intérieur a pris 1 décision d'octroi.

La répartition des montants promis selon les différents domaines est la suivante :

01	Action sociale/personnes âgées	CHF	80'000.00
02	Jeunesse et éducation	CHF	200.00
03	Santé et handicap / aide humanitaire	CHF	1'000.00
04	Culture	CHF	1'027'019.00
05	Formation et recherche	CHF	10'000.00
06	Conservation du patrimoine	CHF	10'000.00
07	Environnement	CHF	10'000.00
08	Promotion, tourisme et développement	CHF	128'500.00
09	Sports	CHF	251'000.00
99	Divers	CHF	-

A noter que parmi les contributions pour le sport, il y a l'engagement spécifique, sur la fortune du fonds, de soutenir l'organisation des Championnats du monde U18 de hockey au printemps 2023 pour un montant de 250'000 francs.

Le tableau annexé présente l'ensemble des contributions accordées en 2022.

Comptes 2022 du FUP

Les comptes sont présentés en annexe.

En résumé le bilan financier du FUP pour l'année 2022 est le suivant :

Fortune du FUP au 31 décembre 2021 :	CHF 1'984'441.95
- transitoires 2021	- CHF 91'500
Part aux bénéficiaires LoRo 2022 versée au FUP :	CHF 1'266'602.00

Montants annulés sur décisions d'octroi :	CHF	56'456.00
- Contributions versées en 2022 :	- CHF	1'046'489.00
- <i>Décisions d'octroi antérieures à 2022 :</i>	CHF	272'350.00
- <i>Décisions d'octroi de 2022 :</i>	CHF	774'139.00
Frais bancaires	- CHF	83.20
Frais administratifs	- CHF	60'000.00
Frais révision des comptes à verser (transitoires)	- CHF	1'500.00
Fortune du FUP au 31 décembre 2022 :	CHF	2'081'471.75
Engagements à venir selon décisions d'octroi :	- CHF	970'245.00
- <i>dont montants encore à verser selon décisions 2022 :</i>	CHF	728'580.00
- <i>dont montants encore à verser selon décisions antérieures:</i>	CHF	241'665.00
Capital disponible dans le FUP au 31 décembre 2022 :	CHF	1'111'226.75

Variation du capital disponible dans le FUP entre le 31.12.21 et le 31.12.22

Capital au 31 décembre 2021	CHF	1'415'820.95
Correction des engagements non comptabilisés au 31.12.2021	- CHF	48'350.00
Résultat de l'exercice 2022 (excédent de charges)	- CHF	<u>256'244.20</u>
Capital disponible au 31 décembre 2022	CHF	<u>1'111'226.75</u>

Delémont, le 6 juillet 2023

Chancellerie d'Etat



Jean-Baptiste Maître
Chancelier d'Etat



Aline Stübi-Schlüchter
Comptable

Action sociale

80'000.-

Associations à définir par le Gouvernement	80'000.-
> Guerre en Ukraine	

Jeunesse et éducation

200.-

Conseil Suisse des Activités de la Jeunesse, Liebefeld	200.-
> Session fédérale des jeunes 2021	

Santé et handicap

1'000.-

Hôpital du Jura, Delémont	1'000.-
> 23 ^e journée scientifique interjurassienne de la santé	

Culture

1'027'019.-

Assoc. La Nef	25'000.-
> Exposition d'été Cabane	

APAR Association	3'000.-
> Duo Jérôme Mouttet / Manon Branmeier	

Art qu'en Lune	1'000.-
> Recto-Verso	

ARTère	20'000.-
> Créateurs de bijoux contemporains du Jura	

Assoc. Les Estivades	3'000.-
> Édition 2022	

Assoc. Cash Duo	4'000.-
> Le Cash Duo fait son cinéma	

Assoc. Cinq	2'000.-
> A bord d'Apollo Cinq	

Assoc. Compagnie TDU	10'000.-
> création LILOLA	

Assoc. de la Galerie du Sauvage	3'000.-
> Exposition C'est les vacances	

Assoc. Duja-Pyt-Kiki Crétin-Olivier Boillat	1'800.-
> Les Welches attaquent - Apéro jurassien	

Assoc. École de Cirque	8'000.-
> Spectacle annuel 2022	

Assoc. Fall Of Leviathan	3'000.-
> Réalisation d'un album	

Assoc. Jeanne de La Bosse	3'000.-
> Publication Dans les bras de Dieu : Jeanne de La Bosse 1596-1625	

Assoc. La Nef	15'000.-
> Cantonale Berne Jura	

Assoc. les Estivaliers	5'000.-
> Les Estivalités musicales	

Assoc. Médaille d'Or de la chanson	5'000.-
> Édition 2022	

Assoc. Médiation culturelle Suisse	1'000.-
> Recommandation n° 100 de la CDAC	

Assoc. Midi théâtre	7'000.-
> Saison 2022-2023 (10 ^e édition)	

Assoc. Polymorfff	5'000.-
> XIV banalités	

Assoc. Roadmovie	1'250.-
> Tournée 2022	

Assoc. Rock'R Sauvage	20'000.-
> Festival musique	

Assoc. Stand'été	160'000.-
> Stand'été 2023	

Assoc. Tartare de Miettes	3'500.-
> Édition 2022	

Beuchat Michael	15'000.-
> La Bière toute une histoire	

Braderie de Porrentruy	15'000.-
> Animations artistiques et culturelles	

Brass Band National des Jeunes	2'000.-
> Cours d'été 2022	

Centre Nature Les Cerlalez	5'000.-
> Réaménagement exposition semi-temporaire	

Charmillot Edwin	6'500.-
> Blue Fever	

Chœur des Emibois	10'000.-
> Farce baroque 40 ^e anniversaire	

Chœur des Tri-tons	1'500.-
> Welcome en Absurdistan	

Cie du Boudu	8'000.-
> r'djÅse	

Cie La Lune Bleue	10'000.-
> Grownups	

Cie Poisson Scorpion	10'000.-
> Presque Phèdre	

Cirque Starlight	40'000.-
> Création 2022 Limbes	

Cirque Starlight	40'000.-
> Projet Moi	

Club littéraire jurassien	500.-
> Chantal Thomas	

Comité ad hoc	5'000.-
> Édition ouvrage Hommage à Michel Girardin	

Compagnie à voir	2'500.-
> Programme 2022	

Compagnie della Francesca	10'000.-
> L'idiote	

Compagnie Extrapol	5'000.-
> Lion Ascendant Canard	

Confrérie des Jardiniers	20'000.-
> Moutier côté Jardins	

JURA

Contributions de la Loterie Romande distribuées par le **Gouvernement** ou par un **service de l'État**

CHF

1'517'719.-

Coordination Jeune Public > Festival Espacestand2022	42'600.-
Danse! > Danse! Fête ses 20 ans	3'000.-
Éditions Alphil SA > Trois ouvrages	7'500.-
Éditions Antipodes > Publication Face à Face	2'500.-
Éditions Attinger SA > Roger Schaffter	3'000.-
Éditions Le Poisson volant > Les voyages immobiles	3'000.-
Evidanse > Saison 2021-2022	55'000.-
Evidanse > Saison 2022-2023	55'000.-
Fanfare les Pommerats > Organisation giron des fanfares franc-montagnardes	4'000.-
Féd. des Patoisants du Canton du Jura > Patois 2022	34'700.-
FJSTA > Festival Carrefour des Théâtres	7'000.-
FM'Air > Chants des étoiles	5'000.-
Fond. ch pour la collaboration confédérale > Contribution 2022	694.-
Fond. CMA > Opération Iceberg 6	5'000.-
Fond. Concours Suisse de Musique pour la Jeunesse > Édition 2022	1'200.-
Fond. Delémont'BD > Édition 2022	30'000.-
Fond. Pro Musica > Saison 2022	10'000.-
Hänggi Yves > Deux expositions à Paris et Bruxelles avec publication de dessins	2'000.-
Harmonie nationale des jeunes > Camp 2022	1'200.-
Harmonie Shostakovich > Symphony of emotions	7'500.-
Institut Ferdinand Hodler > Charles l'Épplattener	10'000.-
Internationale Kurzfilmtage Winterthur > Nuit du Court métrage 2022	1'000.-
KoHalition production > com on, film dansé	4'000.-
La Felicità > Cie Les Chagrins Provisoires	10'000.-
La Marmite > Saison 6	3'500.-
L'Astrid Paratte > Spiegelberg Festival	20'000.-

Les Funambules > Musée haut, musée bas	3'000.-
Manni editori > I pensieri del Larice de Walter Rosselli	1'000.-
Moment Baroque > Mômes en Baroque, un retour à l'enfance	5'000.-
Musée jurassien d'art et d'histoire > Publication Le Grand Atlas des yeux baissés	5'000.-
Musée jurassien des arts de Moutier et Niklaus Manuel Güdel > Derrière la couleur	12'000.-
Octante-et-Onze > Production singles et tournée	2'000.-
Opéra Décentralisé Neuchâtel > Jardins musicaux 2022	5'000.-
Orchestre de chambre jurassien > 4 concerts en 2022	8'000.-
Orchestre de la Ville de Delémont > 100 ^e anniversaire, tournée jurassienne	8'000.-
Ory Michel > Livre Chasseur de supernovae	1'500.-
Photo-Clubs Moutier et Courroux > Exposition La Cave à Soyhières	1'200.-
Point Jazz > Saison musicale 2022	3'500.-
Ponce Nicolas, Sisteck Virginie > A202	700.-
Prof. Claude Hauser et Pierre-Yves Donzé > Édition japonaise journal de Camille Gorgé	1'700.-
Signe Production, Claude Stadelmann > Film Janus	20'000.-
Sté jurassienne d'émulation > Publication Le Retour aux Franches	1'000.-
Stamm Studio > Résidences 2021	8'500.-
Stamm Studio > Activités 2022	8'400.-
Association t. > Bourse suisse aux spectacles 2022	1'075.-
Théâtre des Faces-à-mains > Vous avez dit absurde ?	2'500.-
UECS - Delémont-Hollywood > Delémont - Hollywood 2022	30'000.-
ViCulturelle > Vol d'usage	3'000.-
Visarte-Jura > Biennale 2022	30'000.-
Visarte-Jura > Projet Hôtel **** du Jura	20'000.-
Zbinden Sébastien > Ciné'Concert 2022	1'000.-

Formation et recherche

10'000.-

Salon interjurassien de la formation > Organisation du concours du Salon 2022	10'000.-
--	----------

Conservation du patrimoine

10'000.-

Departement für Bildung und Kultur Kanton Solothurn > Réaménagement de la place de l'Abbaye de Mariastein	10'000.-
--	----------

Environnement

10'000.-

Parrainage suisse pour les communes de montagne	10'000.-
---	----------

Promotion, tourisme et développement

128'500.-

Féd. jurassienne de musique > Rencontre des associations de musique Romandes et Tessinoise	1'000.-
Marché-Concours national de chevaux > Prix du Gouvernement	3'000.-
Office de la culture > Jura 2024	100'000.-
Assoc.SlowUp Jura > Agglo'balade 26 juin 2022	4'000.-
Mouvement Autonomiste Jurassien > Organisation Fête du Peuple	1'000.-
Police cantonale section III > Festival suisse des musiques de police 2023	7'000.-
Sté de Développement et d'Embellissement > Parrainage course Prix de la République et Canton du Jura	5'000.-
Box Productions Sàrl > Tournage Les Indociles	7'500.-

Sport

251'000.-

Gunzinger Thomas > Médaille d'or championnat du monde tennis	1'000.-
SIDP Porrentruy > Championnat du monde juniors 2023	250'000.-